

PETITION

NON à la carrière de la Magoue !

Depuis le 14 septembre 2009, une enquête publique a été ouverte sur le territoire de Pipriac et des communes alentour pour consulter la population sur une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière au lieu-dit « La Magoue » en Pipriac présentée par la société Carrières de Mont-Serrat dont le siège social est situé au lieu-dit « Le Pont Monvoisin » à Saint-Malo de Phily. La population s'étonne de n'être mise au courant que maintenant de ce projet alors que la demande a été déposée en préfecture dès le 07 octobre 2008. Pourquoi mettre la population devant le fait quasiment accompli ? Pourquoi ne pas jouer la transparence et consulter les personnes concernées dès le début de la démarche ? Cette carrière de sable porterait le nom de « La Magoue » mais concernerait une zone plus étendue : La Douve, L'Antouchais... Au total, quelques 12,5 ha sur la commune de Pipriac pour un impact environnemental désastreux !.

Nous nous opposons à ce projet pour les raisons suivantes :

- ce projet va **détruire toute une partie de la faune et de la flore** de la zone concernée
- ce projet va engendrer un **surcroît de pollution** avec les gaz d'échappement des véhicules sur le chantier et pour le transport des matériaux extraits, avec les produits utilisés pour l'extraction
- ce projet pose un **problème de voisinage** : l'exploitation d'une carrière produit énormément de poussière, génère beaucoup de bruit, brise la tranquillité des habitations voisines, met en danger les populations avoisinantes avec des passages incessants de camions
- ce projet dérange par son **côté uniquement mercantile** répondant aux valeurs de la société actuelles : produire toujours plus pour toujours plus de développement parfois anarchique avec des effets néfastes sur la vie de chacun ; nous refusons plus de destruction sur notre territoire et d'atteinte à la vie sauvage
- ce projet va donc **dégrader les voies** qui seront empruntées par les camions chargés d'évacuer les matériaux extraits et va donc s'octroyer obligatoirement un financement non négligeable sur les charges perçues par la commune et versées par les habitants pour entretenir la voirie et ceci même si la société exploitante verse une somme (qui ne couvrira pas tous les frais) dédiée à cet effet
- ce projet va complètement **dévaluer l'immobilier** autour de la zone concernée par l'exploitation de la carrière
- écologiquement parlant, **ce projet est une aberration** en totale contradiction avec le Grenelle de l'environnement : pollution, destruction d'habitat animal, réduction des terres agricoles, usage à outrance du transport routier combattu par la taxe carbone, goudronnage de toujours plus de routes...
- ce projet va nécessiter l'**utilisation de quantité astronomique d'eau** pour extraire les matériaux et les rincer
- ce projet va amener à une **utilisation inappropriée des voies communales** car les chemins de remembrement sont conçus uniquement pour permettre le passage de matériel agricole
- ce projet va **détruire les paysages** en étant visible à des kilomètres à la ronde

En résumé, ce projet pose de graves problèmes de sécurité et d'environnement et nous le refusons fermement. Nous userons de tous les moyens (légaux) mis à notre disposition pour l'empêcher de voir le jour.

